Nations Unies A/62/781/Add.12

Assemblée générale

Distr. générale
29 mai 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Point 140 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 et projet de budgetpour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(En dollars des États-Unis)

Crédit ouvert pour 2006/07	35 478 700
Dépenses de 2006/07[a]	32 929 200
Solde inutilisé de 2006/07	2 549 500
Crédit ouvert pour 2007/08	40 379 600
Montant estimatif des dépenses engagées en 2007/08[a]	40 250 500
Montant estimatif du solde inutilisé de 2007/08[a]	129 100
Projet de budget du Secrétaire général pour 2008/09	45 827 400
Recommandation du Comité consultatif pour 2008/09	45 769 000

[a] Projections au 30 avril 2008.

08-35806 (F) 020608 020608

I. Introduction

1. **Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aboutiraient à réduire de 58 400 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies (BSLB) à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/769).**

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/62/781) et dans son rapport sur les constatations, observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2007 (A/62/823), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il, dans le présent rapport, que des ressources de la Base et des autres éléments qui la concernent directement.

3. La liste des documents que le Comité consultatif a consultés pour examiner le financement de la Base figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007

4. Dans sa résolution 60/267, l'Assemblée générale a ouvert pour inscription au compte spécial de la Base, pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007, un crédit d'un montant brut de 35 478 700 dollars (montant net : 32 943 500 dollars). Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est chiffré à 32 929 200 dollars (montant net : 30 688 000 dollars).

5. Le solde inutilisé, d'un montant brut de 2 549 500 dollars (montant net : 2 255 500 dollars), représente, en chiffres bruts, 7,2 % du crédit ouvert et correspond à des économies d'un montant de 2 145 800 dollars au titre du personnel civil et de 403 700 dollars au titre des dépenses opérationnelles. Les écarts les plus significatifs s'expliquent comme suit :

a) Le recrutement tardif du personnel recruté sur le plan international;

b) Les taux de vacance de postes plus élevés que ceux prévus dans le budget au titre du personnel recruté sur le plan national;

c) La non-utilisation des ressources prévues au titre des services de sécurité au dépôt de San Pancrazio, site de stockage des véhicules faisant partie des stocks stratégiques pour déploiement rapide, qui n'a pas été utilisé au cours de l'exercice;

d) L'annulation des services de consultants prévus pour la conception de bureaux et la certification du plan de sécurité des travaux de construction et d'arpentage, et le report des programmes de formation prévus dans le domaine de la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement.

6. Les économies ont été en partie annulées par des dépassements de crédit au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (48 100 dollars), des voyages (35 100 dollars) et des fournitures, services et matériels divers (148 000

dollars), qui sont expliqués aux paragraphes 19, 24 et 27 du rapport sur l'exécution du budget (A/62/669).

7. Le Comité consultatif rappelle que l'un des indicateurs de succès fixés pour la Base en 2006/07 était la réduction du délai d'expédition au titre des stocks stratégiques pour déploiement rapide, depuis l'établissement des ordres de livraison jusqu'à l'expédition, pour le ramener à 17 jours. Le Comité note qu'au cours de l'exercice considéré, le délai moyen effectif a été de 31 jours, et que 46 % seulement des expéditions ont été faites dans le délai fixé. Le Comité a été informé que la Base ne maîtrisait pas certains facteurs, comme l'affrètement de navires ou d'aéronefs et, dans certains cas, la nécessité d'obtenir une autorisation d'atterrissage. Il était donc difficile de respecter le délai de 17 jours dans tous les cas. **Le Comité consultatif prie instamment la Base de soutien logistique de prendre les mesures nécessaires, notamment de planifier et coordonner chaque étape du processus avec les parties concernées, tout en continuant de s'employer à atteindre l'objectif fixé.**

8. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le transfert de la Cellule de formation de New York à Brindisi s'est traduit par une amélioration sensible des services de formation fournis aux missions de maintien de la paix et par des économies estimées à environ 610 000 dollars au cours de l'exercice (ibid., par. 11). Il ressort des renseignements communiqués au Comité que les économies réalisées concernent essentiellement les voyages (395 800 dollars), l'indemnité journalière de subsistance (197 300 dollars) et les faux frais au départ et à l'arrivée (14 500 dollars).

9. On trouvera ci-après, dans le cadre de l'examen du rapport sur le projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, les observations du Comité consultatif, s'il y a lieu, concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

10. Le Comité consultatif a reçu des données sur les dépenses engagées au 30 avril 2008 au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (voir l'annexe I ci-après). Au 30 avril 2008, les dépenses de l'exercice s'élevaient à 32 549 146 dollars, pour un montant réparti s'élevant, en chiffres bruts, à 40 379 600 dollars. Il est prévu que le montant total des dépenses de l'exercice se chiffrera à 40 250 478 dollars, laissant un solde inutilisé de 129 122 dollars. D'après les renseignements communiqués au Comité, l'économie projetée s'explique essentiellement par un taux de vacance de postes plus élevé que celui prévu au budget au titre du personnel recruté sur le plan national.

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2008, le tableau d'effectifs de la Base se présentait comme suit :

Catégorie de personnel	*Nombre de postes autorisés*[a]	*Nombre de postes pourvus*	*Pourcentage de postes vacants*
Personnel recruté sur le plan international	50	46	8,0
Personnel recruté sur le plan national	173	164	5,2

[a] Effectif le plus élevé autorisé pour l'exercice.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

A. Mandat et résultats prévus

12. La Base de soutien logistique a pour objectif de favoriser le fonctionnement efficace et économique des opérations de maintien de la paix. Comme indiqué dans le projet de budget, le rôle de la Base, qui s'est élargi, consiste non seulement à gérer la logistique et les stocks stratégiques pour déploiement rapide à l'appui des opérations de maintien de la paix, mais aussi à fournir un appui au Siège, aux bureaux hors Siège, aux missions politiques spéciales et aux opérations du Secrétariat et du système des Nations Unies (A/62/769, par. 7). La Base continuera d'apporter un appui au Programme alimentaire mondial (ibid., par. 56). Outre les liens qui l'unissent de longue date au Programme, la Base coopère maintenant avec d'autres organismes dans les domaines des technologies de l'information et des communications et de la logistique (ibid., par. 58).

13. La structure administrative de la Base correspond aux différents domaines fonctionnels, à savoir : Services d'appui à la Base, Services de soutien logistique, Services des transmissions et de l'informatique et Unités hébergées (Bureau régional de la sécurité aérienne, Centre stratégique des opérations aériennes, Cellule de formation, Centre de gestion du Système d'information géographique et Groupe d'études techniques). Au cours de l'exercice 2008/09, la Base continuera d'exercer les responsabilités qu'elle assume actuellement, à savoir :

a) Assurer l'entreposage, l'entretien, la réception, l'inspection, l'affectation et la rotation des véhicules, du matériel de génie, ainsi que des fournitures et du matériel requis pour mettre en route et soutenir les missions de maintien de la paix;

b) Entretenir et exploiter les réseaux informatiques et de communications au niveau mondial pour le compte des missions de maintien de la paix et du Siège, notamment les liaisons téléphoniques, vidéo et informatiques par satellite, et assurer les fonctions de reprise après sinistre;

c) Remettre en état les véhicules, les groupes électrogènes et les climatiseurs qui viendront enrichir les stocks de réserve des Nations Unies et seront remis en service dans les missions de maintien de la paix;

d) Assurer le contrôle stratégique de tous les vols effectués par les opérations de maintien de la paix à l'intérieur de leurs zones de mission respectives et, notamment, les vols spéciaux, et analyser les rapports relatifs à l'utilisation des appareils afin d'assurer une gestion efficace de la flotte, la bonne exécution des contrats et le respect des accords d'affrètement passés par l'ONU;

e) Superviser et contrôler la sécurité aérienne de façon objective et approfondie, identifier et analyser les risques, définir les tendances dangereuses et déterminer les mesures correctives que les missions concernées devraient prendre;

f) Assurer l'appui au sol nécessaire pour les mouvements d'aéronefs à la Base de soutien logistique;

g) Accueillir, coordonner et dispenser des programmes de formation dans les États Membres, dans les centres nationaux et régionaux de formation au maintien de la paix et dans les centres intégrés de formation du personnel des missions, apporter un appui, sur demande, à des services de formation offerts par d'autres organismes, et fournir des services de conférence pour tous les programmes de formation organisés sur la Base.

14. En outre, comme indiqué dans le projet de budget, il est prévu qu'au cours de l'exercice 2008/09, la Base de soutien logistique servira d'appoint au Secrétariat en hébergeant : a) des plates-formes nécessaires aux télécommunications et à l'informatique pour tous les bureaux du Secrétariat; et b) des centres de données pour les progiciels de gestion intégrés mis en service à l'échelle mondiale (voir ibid., par. 52).

15. Le Comité consultatif note par ailleurs que, pendant l'exercice 2008/09, les Services des transmissions et de l'informatique s'attacheront, entre autres initiatives, à se conformer pleinement aux normes approuvées dans le domaine des technologies de l'information et des communications et au code de pratique de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) applicable à la gestion de la sécurité de l'information (ibid., par. 14). **Le Comité recommande que les initiatives prises dans le domaine des technologies de l'information et des communications soient coordonnées avec le Directeur général de l'informatique.**

16. D'après les renseignements communiqués au Comité consultatif, la Base de soutien logistique a obtenu de l'ISO deux certificats de conformité au cours des exercices 2006/07 et 2007/08, comme suit :

a) Le Centre de données de la Base a obtenu le certificat de conformité à la norme ISO 27001 sur les systèmes de gestion de la sécurité de l'information. Les Services des transmissions et de l'informatique, avec l'appui du Bureau des services de contrôle interne, ont lancé un programme concernant les pratiques optimales dans le domaine de la sécurité de l'information, qui a pour objet de faire en sorte que les concepts fondamentaux que sont la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données soient bien compris, respectés et appuyés par la mise en œuvre de mesures de contrôle visant à atténuer ou réduire les risques de perte, d'interruption ou de détérioration de l'information;

b) La Section du ravitaillement et de la gestion du matériel a obtenu le certificat de conformité à la norme ISO 9001:2000 sur le système de management de la qualité, pour la prestation de services de logistique, d'approvisionnement et de gestion des biens pour le compte des missions de maintien de la paix de l'ONU dans le monde entier. La norme internationale énonce les exigences auxquelles un système de management de la qualité doit répondre pour qu'une organisation puisse prétendre être en mesure de fournir constamment des produits qui donnent satisfaction aux clients et qui sont conformes à la réglementation en vigueur; elle vise à accroître le degré de satisfaction des clients grâce à une application efficace

du système et, notamment, à des modalités permettant d'améliorer constamment le système et à l'assurance de conformité aux demandes des clients et à la réglementation en vigueur. Le certificat de conformité initial a été délivré uniquement à la Section des approvisionnements, à la Section de la gestion du matériel, au Groupe de la réception et de l'inspection et au Groupe du contrôle des mouvements. La Base de soutien logistique a l'intention d'appliquer le système de management de la qualité à d'autres secteurs fonctionnels comme le génie, les transports, les technologies de l'information et des communications et les services administratifs.

Le Comité consultatif prend acte de ces résultats et encourage la Base de soutien logistique à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

17. Dans son précédent rapport, le Comité consultatif avait constaté que le Secrétaire général avait recensé un certain nombre d'activités indépendantes à la Base (voir A/61/852/Add.14, par. 17). Suite à la recommandation du Comité, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10, un rapport sur l'avenir de la Base de soutien logistique des Nations Unies et le rôle que celle-ci sera amenée à jouer à plus long terme, ainsi que sur les raisons pour lesquelles certains services devraient y être installés, compte tenu de l'appui apporté par le pays hôte (résolution 61/277 de l'Assemblée générale, par. 14). D'après le Secrétaire général, le projet de budget pour 2009/10 tiendrait également compte de l'état d'avancement du progiciel intégré de gestion à l'échelle du système des Nations Unies, des modalités de reprise après sinistre et de continuité des opérations, et de la mise en place d'un centre de communications mondial de l'ONU.

18. En ce qui concerne les décisions relatives à l'établissement des fonctions logistiques, le Secrétaire général indique que, comme l'a recommandé le Comité consultatif, elles doivent reposer sur une analyse mettant en balance, d'une part, les coûts associés aux différentes activités et les frais généraux et, d'autre part, les avantages qui peuvent être attendus, tels qu'économies, gains de productivité et améliorations qualitatives (voir A/61/852/Add.14, par. 17). **Le Comité souligne qu'il importe que le rapport sur l'avenir à plus long terme de la Base permette de clarifier le concept et les fonctions de la Base. Il souligne en outre qu'il faudra tenir compte des fluctuations des monnaies et des ajustements au coût de la vie dans l'exposé des raisons pour lesquelles certains services devraient y être installés.**

B. Ressources nécessaires

19. Le montant brut des ressources demandées dans le projet de budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice 2008/09 s'élève à 45 827 400 dollars (montant net : 42 334 600 dollars), ce qui représente, en chiffres bruts, une augmentation 5 447 800 dollars (13,5 %) par rapport au montant de 40 379 600 dollars réparti pour 2007/08. Le projet de budget prévoit 53 postes devant faire l'objet d'un recrutement international et 190 postes d'agent recruté sur le plan national, ainsi que 22 postes de temporaire (6 postes devant faire l'objet d'un recrutement international et 16 postes d'agent recruté sur le plan national) financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

1. Personnel civil

Catégorie	*2007/08 postes approuvés*	*2008/09 postes proposés*	*Variation*
Postes soumis à recrutement international	50	53	3
Postes soumis à recrutement national	173	190	17
Postes temporaires	19	22	3

20. Le montant estimatif des ressources demandées au titre du personnel civil pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 se chiffre à 22 873 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 523 500 dollars (24,7 %) par rapport au montant réparti pour 2007/08. L'augmentation s'explique essentiellement par : a) la création de trois nouveaux postes devant faire l'objet d'un recrutement sur le plan international [1 médecin (P-4), 1 responsable de la gestion de la sécurité de l'information (P-4) et 1 spécialiste de la gestion du matériel (P-2)]; b) le reclassement à P-5 d'un poste de la classe P-4; c) la création de 17 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (dont 8 postes d'agent contractuel qu'il est proposé de convertir en postes établis); et d) la création de trois postes de temporaire supplémentaires [1 spécialiste des ressources humaines (P-3), 1 assistant ressources humaines (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 chauffeur (conversion d'un poste d'agent contractuel)].

21. Les ressources demandées au titre du personnel civil ont été calculées en tenant compte d'un taux de vacance de postes de 15 % pour le personnel recruté sur le plan international (y compris les postes de temporaire) et d'un taux de 5 % pour le personnel recruté sur le plan national (y compris les postes de temporaire). Au 30 avril 2008, l'état de l'occupation des postes était le suivant : 4 postes devant faire l'objet d'un recrutement sur le plan international (8 %), 9 postes devant faire l'objet d'un recrutement sur le plan national (5,2 %), 1 poste de temporaire devant faire l'objet d'un recrutement international (20,0 %) et 3 postes de temporaire devant faire l'objet d'un recrutement national (21,4 %) étaient vacants. **Le Comité consultatif prend acte de la relative amélioration de l'état de l'occupation des postes à la Base de soutien logistique et, notamment, de la réduction du taux de vacance des postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, qui s'établissait à 27,7 % à la fin de 2006/07.**

22. Le Secrétaire général indique que les prévisions de dépenses pour l'exercice 2008/09 tiennent compte de gains de productivité (estimés à 88 800 dollars) attendus dans le domaine des technologies de l'information et des communications (A/62/769, par. 60).

Recommandations concernant les postes établis et les postes temporaires

23. On trouvera à l'annexe II un état récapitulatif des changements proposés pour l'exercice 2008/09 concernant l'effectif de la Base, y compris les postes qu'il est proposé de transférer ou de convertir. Le projet de budget contient une description détaillée des changements proposés, par bureau, section ou groupe, au titre des différentes composantes. **Sous réserve des observations formulées ci-après, le Comité consultatif recommande que le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général soit approuvé.**

24. Comme il est indiqué aux paragraphes 20 et 21 du projet de budget, il est proposé de créer sept postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont quatre postes d'agent de sécurité et trois postes de garde de sécurité. Le Comité consultatif note que le Département de la sûreté et de la sécurité a effectué une évaluation de la sécurité à la Base de soutien logistique du 19 au 23 novembre 2007, à la demande de la Base. Compte tenu des conclusions et recommandations formulées à l'issue de l'évaluation, il a été proposé de renforcer l'effectif du Bureau de la sécurité par la création des sept postes en question. Les titulaires des nouveaux postes auraient les fonctions et responsabilités suivantes :

a) Les trois gardes de sécurité auraient essentiellement pour tâche de surveiller, 24 heures sur 24, les écrans de télévision en circuit fermé;

b) Outre la surveillance des écrans de télévision en circuit fermé, les quatre agents de sécurité exerceraient des fonctions supplémentaires et, notamment, évalueraient les incidents liés à la sécurité et prendraient des mesures pour y remédier, mèneraient des enquêtes administratives, seraient régulièrement en contact avec les autorités locales concernant les questions de sécurité, inspecteraient les dispositifs de sécurité existant dans la zone à utilisation exclusive et aideraient à exécuter les tâches administratives relatives à la sécurité.

25. Le Comité consultatif a été informé que le Département de la sûreté et de la sécurité avait indiqué, à l'issue de son évaluation, qu'il était essentiel d'assurer convenablement la sécurité des stocks de la Base, dont la valeur est estimée à 150 millions de dollars. L'installation de caméras de surveillance en circuit fermé et de détecteurs de mouvement est l'une des mesures de prévention du vol et du sabotage les plus efficaces. Toutefois, si ces dispositifs ne s'accompagnent pas de la surveillance requise pour évaluer les incidents et prendre les mesures voulues, ils restent sans effet. À ce jour, la Base est dotée de 22 entrepôts, 12 ateliers et bâtiments techniques, 18 bâtiments de bureaux, 1 centre de formation et 12 espaces découverts. **Le Comité note que le gouvernement du pays hôte assure la sécurité du périmètre de la Base et des services d'intervention rapide en cas d'incident lié à la sécurité sur la Base (ibid., par. 3). Le Comité souligne que, compte tenu des constatations de l'évaluation menée par le Département de la sûreté et de la sécurité, le Secrétariat devrait examiner avec le gouvernement du pays hôte le moyen le plus efficace d'assurer la sûreté et la sécurité des locaux, des installations et des biens de la Base. En attendant que ces discussions aboutissent, le Comité recommande que les sept postes supplémentaires d'agent et de garde de sécurité soient financés à l'aide des crédits alloués au personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

26. Il est proposé de créer un poste de médecin (P-4) en remplacement des trois médecins employés à temps partiel par contrat (ibid., par. 32 à 34). L'infirmerie, grâce au personnel contractuel existant et à un poste établi d'infirmier, dispense un soutien sanitaire, gère les dossiers et documents médicaux, procède aux visites médicales d'embauche et aux visites périodiques, et fournit des services consultatifs, notamment en matière de médecine des voyages, (vaccinations et trousses médicales, médecine préventive et services de promotion de la santé). Au paragraphe 32 du rapport, le Comité note que l'infirmerie doit répondre aux situations d'urgence dans les lieux d'affectation des Nations Unies géographiquement proches de la Base, dispenser des cours et apporter un appui aux mécanismes nationaux de préparation et d'intervention en cas de pandémie. Le

Comité fait observer que la question de savoir si et comment les installations sanitaires locales et régionales pourraient s'acquitter des tâches assignées à l'infirmerie n'a pas été examinée. **Compte tenu des installations médicales existant à proximité de la Base, le Comité ne recommande pas que le poste de médecin proposé soit créé.**

27. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de convertir neuf postes d'agent contractuel en huit postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et un poste de temporaire. Selon la législation italienne, les contrats temporaires ne peuvent excéder trois ans, et il n'est plus possible de faire appel à des sociétés d'intérim pour recruter des agents en vertu de contrats de louage de service à durée indéterminée, ce qui permettait d'employer des vacataires plus longtemps. Un employé dont le contrat a pris fin ne peut être recruté en vertu d'un nouveau contrat s'il doit être chargé des mêmes fonctions. En conséquence, la Base va devoir mettre fin aux contrats temporaires des agents des services de soutien logistique qui travaillent à la Base depuis trois ans et ne pourra pas remplacer ceux-ci par du personnel temporaire pour exercer les mêmes fonctions. **Le Comité n'émet pas d'objection aux conversions proposées**. Il a été précisé au Comité qu'en Europe, aucune autre entité des Nations Unies n'avait encore rencontré ce type de problème concernant l'emploi de personnel temporaire. Lorsque les autres missions et bureaux des Nations Unies en Europe ont besoin de personnel pour fournir des prestations de nature continue (services d'entretien, de gardiennage ou d'entretien de véhicules, par exemple), ils passent des contrats avec des sociétés de services et non avec des agences de placement. **De l'avis du Comité consultatif, la Base de soutien logistique devrait explorer de telles possibilités. L'Assemblée générale voudra peut-être demander à la Commission de la fonction publique internationale de se pencher sur la question en vue de déterminer l'incidence qu'elle pourrait éventuellement avoir sur les organismes du système des Nations Unies (voir aussi A/62/781, par. 37).**

2. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Montant alloué pour 2007/08	*Montant prévu pour 2008/09*	*Variation*
22 030 100	22 954 400	924 300

28. Le montant prévu des dépenses opérationnelles de l'exercice 2008/09 marque une augmentation de 924 300 dollars, soit 4,2 %, par rapport au crédit ouvert pour 2007/08. Les principales raisons de l'augmentation sont les suivantes : accroissement de 602 100 dollars, soit 10,6 %, du montant prévu à la rubrique Installations et infrastructures, du fait que les besoins en matière de services de réaménagement et de modernisation sont plus grands; hausse de 347 900 dollars, soit 6,6 %, au titre du matériel, des pièces de rechange et des fournitures informatiques; augmentation des dépenses de voyage prévues, de 295 800 dollars, soit 47,1 %; augmentation du poste Transmissions, de 218 100 dollars, soit 4,5 %. La hausse de ces éléments est en partie compensée par les baisses suivantes : 193 500 dollars, soit 20,5 % à la rubrique Transports terrestres; 148 600 dollars, soit 4 %, à la rubrique Fournitures, services et matériel divers; 125 900 dollars, soit 33,4 %, à la rubrique Services médicaux.

Installations et infrastructures

29. Comme il est indiqué dans le document budgétaire, l'augmentation des dépenses qu'il est prévu de consacrer aux services de réaménagement et de construction tient à la nécessité de moderniser le réseau électrique de la Base afin de l'adapter aux besoins actuels et futurs en matière d'électricité. Le Comité consultatif a été informé que le montant prévu à cette rubrique comprenait aussi une somme de 1,6 million de dollars devant servir à faire des travaux pour moderniser les trois nouveaux bâtiments, conformément à l'additif II du mémorandum d'accord signé avec le Gouvernement italien concernant la zone à usage exclusif. Les augmentations sont en partie compensées par une baisse de la demande de services de construction concernant les locaux situés dans la zone à usage exclusif, dont la question sera abordée dans le budget 2009/10.

Voyages

30. L'augmentation prévue de 295 800 dollars, soit 47,1 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2007/08, se rapporte à des voyages dont certains sont liés à la formation. Bien qu'on trouve des renseignements sur les dépenses prévues aux paragraphes 74 et 75 du document budgétaire, le Comité consultatif estime qu'il y a lieu d'expliquer en détail les grandes raisons d'une aussi forte augmentation des besoins. Il note qu'il s'agit en partie de voyages non liés à des activités de formation, effectués par du personnel des unités hébergées récemment devenu opérationnelles, comme le Centre de gestion du système d'information géographique. En ce qui concerne les voyages liés à la formation, l'augmentation est due à l'accroissement du nombre de participants (303). Le Comité exprime ses vues et observations sur les dépenses relatives aux voyages dans son rapport général sur les questions transversales touchant au financement des opérations de maintien de la paix (voir A/62/781, par. 50).

Formation

31. Le montant des dépenses prévues pour l'exercice 2008/09 s'élève à 1 135 200 dollars. Le Comité consultatif note qu'il est prévu de dispenser une formation à 1 550 personnes, dont 800 recrutées sur le plan international, 530 recrutées sur le plan national et 220 membres des unités militaires ou de police (sans compter 24 membres de la mission de l'Union africaine, qui devraient participer à des stages à l'intention de membres de l'équipe de commandement d'une mission). Comme il est indiqué au paragraphe 65 du document budgétaire, sur le nombre total de personnes qui recevront une formation, 24 membres de la mission de l'Union africaine et 269 autres personnes, dont 24 recrutées sur le plan international, 73 recrutées sur le plan national et 172 membres des unités militaires ou de police, participeront à des stages en dehors de la Base, les 1 281 autres étant formés sur place.

32. Le Comité consultatif appelle l'attention sur les observations et recommandations concernant la formation dans les opérations de maintien de la paix qu'il a formulées dans son rapport général déjà cité (ibid., par. 79 à 83). En outre, **il compte bien que le rapport attendu prochainement sur la stratégie de formation comportera une analyse du choix des meilleurs lieux et des meilleures conditions dans lesquels situer les activités de formation, y compris la question de celles qu'il serait le plus rentable de tenir à l'échelon régional. Il s'attend également à trouver dans ce rapport des renseignements sur la**

manière dont les États Membres sont tenus au courant des possibilités offertes à la Base.

V. Questions diverses

33. En ce qui concerne l'organigramme de la Base, le Comité consultatif rappelle qu'il a déjà fait observer que les unités hébergées, qui sont administrées par la Base, seraient placées sous le commandement opérationnel du Siège, à New York. Il note que son observation sur la question n'a pas reçu d'écho dans le document budgétaire. **Il recommande que le Secrétaire général apporte dans son prochain document budgétaire des éclaircissements sur le rattachement hiérarchique de ces unités**.

34. Le Comité consultatif rappelle que le Groupe Prospection et recrutement figurait dans le projet de budget pour l'exercice 2007/08 en tant que projet pilote financé au moyen des crédits ouverts à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Secrétaire général indiquait alors que si l'idée s'avérait bonne, des ressources seraient peut-être prévues dans les projets de budget ultérieurs pour financer un Groupe Prospection et recrutement, selon qu'il conviendrait (A/61/752, par. 17). Le Comité note qu'il n'est pas proposé, dans le projet de budget pour 2008/09, de modifier le mode de financement du Groupe. Il constate que l'évaluation du projet pilote de groupe délocalisé chargé de la prospection et du recrutement n'a pas encore été faite. **Il demande que les résultats de cette évaluation soient exposés dans le document à horizon plus lointain sur le rôle et l'évolution future de la Base qui est attendu prochainement**.

35. **Le Comité consultatif se félicite que le Centre de gestion du système d'information géographique soit opérationnel depuis le 31 décembre 2007 et qu'il offre des services cartographiques et d'appui aux opérations de maintien de la paix, par exemple à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ou à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Il fait néanmoins observer que le Secrétaire général n'a pas répondu concrètement à sa demande d'analyse du Centre de gestion et du Groupe d'études techniques (voir A/61/852/Add.14, par. 31 et 33). Il prie le Secrétaire général de présenter cette analyse dans le projet de budget de la Base pour 2009/10.**

36. La valeur prévue pour 2008/09 des contributions volontaires en nature non budgétisées du Gouvernement italien s'élèverait à 2 670 700 dollars. Ce montant comprend la valeur de l'usage exclusif des immeubles de bureaux, des ateliers, des entrepôts et des terrains non bâtis (2 031 700 dollars), trois nouveaux bâtiments visés à l'additif II du mémorandum d'accord (600 000 dollars) et les installations de San Pancrazio (39 000 dollars). Il a également été indiqué au Comité consultatif que la Base ne payait que les dépenses marginales d'entretien des pistes, calculées en fonction du tonnage du trafic aérien imputable aux missions. Elle ne paie pas les frais liés aux opérations aériennes tels que droits d'atterrissage ou de navigation aérienne, frais de manutention au sol ou de stationnement ou dépenses de sécurité ou de lutte contre les incendies. **Le Comité prend note de ce dont on doit reconnaissance au Gouvernement italien et espère bien que, conformément à la résolution 62/231 de l'Assemblée générale, la signature de l'additif susmentionné du mémorandum d'accord ne se fera pas attendre**.

VI. Conclusion

37. La décision que l'Assemblée générale doit prendre à propos du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 est indiquée au paragraphe 32 du rapport sur l'exécution du budget (A/62/669). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé, égal à 2 549 500 dollars, ainsi que les recettes et ajustements, d'un montant de 2 982 600 dollars, soient portés au crédit des États Membres, selon des modalités qu'il appartient à l'Assemblée de fixer**.

38. La décision que l'Assemblée générale doit prendre à propos du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 est indiquée au paragraphe 92 du projet de budget (A/62/769). **Compte tenu des recommandations énoncées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée de réduire de 58 400 dollars (en chiffres bruts) le montant des dépenses prévues au budget pour le fonctionnement de la Base (45 827 400 dollars en chiffres bruts). Autrement dit, il lui recommande d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 45 769 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pendant l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009**.

Documentation

- Résolutions 59/299, 60/266, 60/267, 61/277 et 62/231 de l'Assemblée générale
- Rapport sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/62/669)
- Budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/769)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 de la Base de soutien logistique des Nations Unies (A/61/852/Add.14)
- Rapport général du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/62/781)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2007 (A/62/823)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2007 (A/62/5 (vol. II), chap. II)

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008

	1er juillet 2007-30 avril 2008			*1er mai-30 juin 2008 : dépenses prévues*	*Dépenses effectives + dépenses prévues*	*Solde inutilisé prévu*	*Écart en pourcentage*	
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (2) – (1)*	*(4)*	*(5) = (2) + (4)*	*(6) = (1) – (5)*	*(7) = (6)/(1)*	*Explication des écarts*
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	–	–	–	–	–	–	–	
Contingents	–	–	–	–	–	–	–	
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–	–	–	
Unités de police constituées	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	6 288 800	5 761 673	527 127	1 019 474	6 781 147	(492 347)	(7,8)	On s'attend à un dépassement des crédits en raison des fluctuations du taux de change et du relèvement du montant de l'indemnité de poste dont le coefficient est passé de 45,9 en juillet 2007 à 55,3 en février 2008.
Personnel recruté sur le plan national	11 119 300	8 676 714	2 442 586	1 877 102	10 553 816	565 484	5,1	Le pourcentage de postes vacants a atteint en moyenne 4 % alors que le pourcentage prévu au budget était de 5 %.
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–	–	–	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	941 400	594 742	346 658	258 760	853 502	87 898	9,3	
Total partiel	**18 349 500**	**15 033 129**	**3 316 371**	**3 155 336**	**18 188 465**	**161 035**	**0,9**	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	

	1er juillet 2007-30 avril 2008			*1er mai-30 juin 2008 : dépenses prévues*	*Dépenses effectives + dépenses prévues*	*Solde inutilisé prévu*	*Écart en pourcentage*	
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (2) – (1)*	*(4)*	*(5) = (2) + (4)*	*(6) = (1) – (5)*	*(7) = (6)/(1)*	*Explication des écarts*
Consultants	532 700	294 657	238 043	238 033	532 690	10	0,0	On s'attend à une augmentation des dépenses pendant les deux derniers mois de l'exercice du fait du recours à des consultants dans le cadre de certaines initiatives, telles que le programme de sensibilisation à l'obligation d'intégrité, les initiatives touchant le meilleur rapport qualité-prix, les techniques de communication, le dessin industriel, les normes d'entretien, la sensibilisation aux normes de transport aérien. Les crédits devraient être dépensés d'ici à la fin de l'exercice.
Voyages	628 000	350 520	277 480	277 433	627 953	47	0,0	On s'attend à une augmentation des dépenses pendant les deux derniers mois de l'exercice en raison de l'allocation d'une bonne partie des crédits au Centre international de formation au titre de l'organisation d'un atelier à l'intention des dirigeants des missions et d'une réunion d'examen stratégique à New York; des frais de déplacement et des honoraires d'un consultant venu du Texas afin d'animer un stage préalable au déploiement de civils en mai 2008; des frais de déplacement et de l'indemnité journalière de subsistance d'un conseiller du personnel dépêché par le Département de la sûreté et de la sécurité dans le cadre du stage préalable au déploiement de civils en avril 2008; des frais de déplacement et de l'indemnité journalière de subsistance d'un spécialiste de la formation aux questions de sécurité dépêché par

	1er juillet 2007-30 avril 2008			1er mai-30 juin 2008 : dépenses prévues (4)	Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) – (5)	Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)	Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (2) – (1)					
								le Département de la sûreté et de la sécurité dans le cadre du stage préalable au déploiement de civils; des frais de déplacement et de l'indemnité journalière de subsistance de membres de pays fournissant des contingents dans le cadre d'une conférence et d'un atelier destinés aux spécialistes de la formation dans les missions, en juin 2008.
Installations et infrastructures	5 698 500	3 828 936	1 869 564	1 869 183	5 698 119	381	0,0	On s'attend à une augmentation des dépenses pendant les deux derniers mois de l'exercice en raison du lancement de projets majeurs pendant le dernier trimestre de l'exercice, tels que la construction d'un téléport, le remplacement de la toiture et des portes et fenêtres de plusieurs bâtiments, la pose de fils électriques, la remise en état d'une aile d'un bâtiment et l'achat de deux groupes électrogènes de secours d'une puissance de 1 200 kV.
Transports terrestres	945 500	718 141	227 359	227 346	945 487	13	0,0	
Transports aériens	–	–	–	–	–	–	–	
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–	–	–	
Transmissions	4 882 000	3 627 235	1 254 765	1 254 546	4 881 781	219	0,0	
Informatique	5 269 000	4 665 766	603 234	602 238	5 268 004	996	0,0	
Services médicaux	377 000	299 753	77 247	77 217	376 970	30		
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–	
Fournitures, services et matériel divers	3 697 400	3 731 009	(33 609)	–	3 731 009	(33 609)	(0,9)	

	1er juillet 2007-30 avril 2008			*1er mai-30 juin 2008 : dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé prévu (6) = (1) – (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)*	*Explication des écarts*
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (2) – (1)*					
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel	**22 030 100**	**17 516 017**	**4 514 083**	**4 545 996**	**22 062 013**	**(31 913)**	**(0,1)**	
Total brut	**40 379 600**	**32 549 146**	**7 830 454**	**7 701 332**	**40 250 478**	**129 122**	**0,3**	
Recettes provenant des contributions du personnel	2 692 400	1 097 600	1 594 800	1 548 800	2 646 400	46 000	1,7	
Total net	**37 687 200**	**31 451 546**	**6 235 654**	**6 152 532**	**37 604 078**	**83 122**	**0,2**	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–	
Total	**40 379 600**	**32 549 146**	**7 830 454**	**7 701 332**	**40 250 478**	**129 122**	**0,0**	

Annexe II

Récapitulatif des modifications de tableau d'effectifs proposées pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

Unité administrative	*Modifications*	*Paragraphes (A/62/769)*
Bureau de la sécurité	*Nouveaux postes* : 7 GSN	Par. 20 et 21
	Reprise de postes : 2 GSN (agents de sécurité)	
Section du personnel	*Nouveaux postes de temporaire* : 1 P-3 et 1 GSN	Par. 22 à 24
Section de la gestion du matériel	*Nouveaux postes* : 1 P-2 et 1 GSN	Par. 28 à 30
	Cession de postes : 1 GSN (infirmier); 2 GSN (agents de sécurité)	Par. 31
Infirmerie	*Nouveau poste* : 1 P-4	Par. 32 à 34
	Reprise de poste : 1 GSN (infirmier)	
Section des opérations logistiques	*Nouveaux postes* : 3 GSN (conversion de 3 postes d'agent contractuel)	Par. 35 et 36
Section des approvisionnements	*Nouveaux postes* : 3 GSN (conversion de 3 postes d'agent contractuel)	Par. 37
Section des transports	*Nouveaux postes* : 2 GSN (conversion de 2 postes d'agent contractuel)	Par. 38
	Nouveau poste de temporaire : 1 GSN (conversion de 1 poste d'agent contractuel)	
Section du génie	*Nouveau poste* : 1 GSN	Par. 39
Services des transmissions et de l'informatique	*Nouveau poste* : 1 P-4	Par. 45
	Reclassement : 1 poste P-4 en poste P-5	Par. 43 et 44

Abréviation : GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national.